Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20210927-DEL17BIS-210921-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/09/2021

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	étaples sur mer DESTINATION BAIE DE CANCHE
Délibération n° 17 bis	Conseil Municipal du Lundi 27 septembre 2021
Finances/Subventions	Domaine de compétence : 7.10 – Finances- Divers

Le Lundi Vingt Sept Septembre deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 17/09/2021

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 2

Membre(s) non excusé(s): 1

Nombre de votants : 30

Affiché le 30/09/2021

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints,** Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Aurore WACOGNE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSEAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Christelle BEAURAIN à Monsieur Philippe FAIT, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR

Absent (s) excusé (s) : Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Jean-Paul HAGNERE

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 30

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK.

Objet : Participation à l'appel à projets « MobBiodiv' » de l'Office Français pour la biodiversité

Rapporteur : Maryse MAILLART, Adjointe.

Synthèse de la délibération :	Appel à projets « MobBiodiv » 2021

Vu les articles L. 2334-32 à L 2334-39 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la commission n°4 « Equiper durablement la Ville d'Etaples-sur-mer » du 17 Septembre 2021.

Considérant que :

- La commune s'est engagée en 2018 dans la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale ABC (actuellement en cours de rédaction) ;
- La commune est labellisée « territoires engagés pour la nature », détentrice du pavillon bleu et du label « 4 fleurs » des villes et villages fleuris, qui démontre son engagement pour la préservation de l'environnement.

- La préservation des milieux naturels et de la biodiversité figure dans les enjeux importants pour les générations futures afin d'offrir un meilleur cadre de vie aux habitants et de permettre une meilleure résilience du milieu urbain.

Il est proposé dans la continuité de ces actions, de répondre à l'appel à projets de l'Office Français pour la Biodiversité « MobBiodiv' »

Cet appel à projet permet notamment dans la continuité de l'ABC, de réaliser des plans de gestion des « hotspots » de biodiversité (hors zone humide). C'est-à-dire des sites accueillant à la fois de la faune ou de la flore remarquable mais également qui représente des réservoirs de biodiversité ordinaire important dans le cadre de la trame verte et bleue.

Ces documents de gestion doivent orienter la gestion de ces milieux fragiles durant les 5 à 10 prochaines années avec un objectif de préservation et potentiellement de restauration des habitats naturels.

Deux sites communaux sont donc concernés : le Boisement de Rombly dans sa partie communale et le talus calcicole allant de la cité Bel-air à la Réserve Naturelle Nationale de Baie de Canche.

Cette action serait mise en place en 2022 avec une fin programmée au printemps 2023.

Elle intègre :

- Des inventaires complémentaires chauves-souris menés dans le boisement communal de Rombly (en interne avec un stagiaire et accompagné techniquement par une association spécialisée : Coordination Mammalogique du Nord de la France) afin de mieux cadrer des éventuelles mesures de restauration à intégrer dans le plan de gestion du site.
- Un plan de gestion pour la forêt de Rombly mené en externe
- Un plan de gestion pour le talus calcicole mené en externe
- Des actions de communication auprès des usagers autour de ces actions et à la fin de l'opération.

Le montant du projet est de 25 000 € HT finançable à 80%

- **DEPENSES**	- **RECETTES**
Prestations et matériels.....25 000,00 €	OFB MobBiodiv' (80 %)... 20 000,00 € FONDS PROPRES..... 5 000,00 €
- **TOTAL DEPENSES..... 25 000,00 €**	- **TOTAL RECETTES ..... 25 000,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

1°) d'approuver les actions ;

2°) de valider le plan de financement tel que repris ci-dessus ;

3°) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux maximum au titre de l'appel à projet « MobBiodiv' » soit 80% du montant.

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 30 Septembre 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.